

Handicap' EPS

La lettre d'information de la commission « EPS Adaptée et handicap » de l'académie de Martinique

Sensibiliser - Inclure - Former - Certifier

Responsable : André SIGANOS Recteur de l'académie de Martinique

Directeur de publication : Guy POMMIER – IA IPR EPS guy.pommier@ac-martinique.fr

Rédacteur : Benoît THIERY – responsable de la commission académique benoit.thiery@live.fr

N°7 – novembre 2011

EDITO: Important pour les coordonnateurs de lycées.

TOUS les élèves handicapés ou en situation d'incapacités fonctionnelles ou temporelles **doivent s'inscrire aux examens d'EPS (obligatoire et facultative)** dans leurs établissements. Ensuite les coordonnateurs contactent la commission académique ou l'inspection pédagogique régionale pour adapter les épreuves au CCF ou le cas échéant au contrôle ponctuel.

OUI c'est dur d'inclure un élève en situation d'incapacité ou de handicap dans un groupe classe qui a déjà ses particularités. Mais ce groupe classe c'est celui de l'élève, avec lequel il a des besoins éducatifs communs et spécifiques. C'est tellement épanouissant que de réussir l'inclusion !

La commission académique animera un **stand EPS et UNSS au Carbet le 3 décembre** lors du tour itinérant des activités handisport.

Benoît THIERY, Président de la commission, Collège Adenet.

EXAMEN : EPS ADAPTEE AU CCF

Education physique et sportive : des épreuves certificatives adaptables aux besoins particuliers des élèves déclarés « inaptes ».

L'objectif est de proposer à tous les élèves handicapés des procédures et des dispositifs particuliers leur permettant de passer des épreuves d'EPS aux examens. Les protocoles de passage de ces épreuves sont validés par la commission « EPS ET HANDICAP » et visés par l'inspection pédagogique régionale. Ensuite, l'élève passe ses épreuves en contrôle continu comme ses camarades.

Ainsi, l'inclusion est effective et remplace l'incapacité totale, ceci contribue à renforcer l'égalité entre tous les élèves.

Yves HUGUET, Lycée Bellevue, Fort de France

*Paola CHARLES-NICOLAS,
et Christophe AVRILA,*

EXAMEN : Contrôle ponctuel.

Conformément aux dispositions réglementaires fixées par la circulaire du 30 mars 1994, l'accès au contrôle en cours de formation de TOUS les élèves relevant du handicap ou présentant une incapacité partielle est UN DROIT qui doit leur être garanti. Il est du devoir de tout enseignant d'EPS de tout mettre en œuvre afin de favoriser l'accès aux examens. Il est fondamental d'informer les élèves qu'une chance leur est offerte de valider les compétences motrices acquises dans certaines activités dans le cadre des examens (CAP-BEP, Baccalauréats, professionnels, technologiques et généraux).

L'équipe d'EPS doit alors mettre en place un processus d'adaptation des épreuves avec des barèmes. Ceci permettra de proposer aux élèves une adaptation au plus proche de leur incapacité et par conséquent de leurs potentialités. Le protocole d'adaptation (démarche détaillée sur le site EPS) doit être envoyé à l'attention de Monsieur le Recteur pour sa validation.

Exemple: Paul, élève de terminale, est inscrit dans le menu Tennis de table acrosport et kayak. Ce dernier est atteint d'une pathologie musculaire ne lui permettant pas de fournir des efforts intenses en plein soleil ainsi que toutes les activités sollicitant le gainage musculaire. L'établissement ne pouvant proposer un minimum de 2 épreuves adaptées, l'élève sera inscrit au contrôle ponctuel sur une seule épreuve adaptée. Dans son cas, le tennis de table appartenant à la liste d'épreuve adaptée, semble lui être la plus appropriée.

Permettons à Paul ainsi qu'à tous ces élèves de réussir car la nature fait des différences, n'en faisons pas des inégalités.



UNSS : Nouveauté au cross d'académie.

Le championnat d'académie de cross-country verra la création d'une épreuve réservée aux élèves diabétiques, asthmatiques, syndrome rotulien et IMC>30. Elle sera nommée **COURSE DE LA SANTE**. Celle-ci sera réalisée en marchant ou en courant.

Motivés vos élèves qui ont le profil et qui peuvent découvrir une autre façon de vivre l'activité sportive.

Un stand de sensibilisation à la différence sera également organisé par la commission académique autour de la Boccia et la sarbacane.

Témoignage : « Mon infirmière et moi ! »

Non ce n'est pas le titre d'un film qui sort cette semaine... mais juste un clin d'œil sur l'importance de la relation (professionnelle), de la communication et de l'échange d'informations avec l'infirmière de votre établissement dans le domaine du handicap et/ou de l'EPS adaptée. Liaisons avec les médecins traitants, dépistages, conseils, aides psychologiques ... sont les raisons qui font d'elles les pierres angulaires de l'inclusion.

Je profite donc de l'occasion, pour rendre hommage à Mme MONAN, qui fait, au Collège de DUCOS un travail de grande qualité.

Patrice GREBILLE, collègue Asselin de Beauville de Ducos.

Une expérimentation nouvelle: « 2 classes Sport et Santé »

A la rentrée scolaire 2011, deux classes « Sport-santé...lutte contre l'obésité » ont vu le jour au collège Adenet du François, et au collège du Gros-Morne. Elles sont créées sous l'impulsion de M. Guy Pommier IA-IPR EPS et responsable de la cellule CARDIE du rectorat de Martinique et de Benoît THIERY, responsable de la commission académique. Une fois par semaine, les élèves obèses souvent mal à l'aise dans les cours d'EPS se retrouvent ensemble pour participer à des activités ludiques, sportives et d'éducation nutritionnelle animées par les professeurs en charge du projet. De nombreuses actions sont programmées pour prendre en charge l'obésité de manière durable et autonome. Le 18 octobre 2011, le docteur LOETITIA, Présidente du REPPOM, a accueilli nos élèves pour une séance nutritionnelle sur le thème de la santé par l'alimentation et le sport, un partenariat très précieux. Enthousiasme et plaisir des élèves sont les premiers effets de ce projet très innovant...

*Sandrine AUFFAY,
responsable Classe sport et santé du gros-Morne*

